



## Commission Permanente

### Extrait du Procès-verbal de la séance du 20/09/2018

N°: 245133

**Objet : Prolongement de la Route Départementale 916 jusqu'à BELBERAUD- Bilan de la concertation**

**La Commission Permanente du Conseil départemental,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les délibérations du Conseil départemental portant élection de la Commission Permanente, lui donnant délégation de compétence et fixant ses plafonds d'intervention ;

**Vu** la délibération du Conseil départemental du 28 janvier 2016 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement sur les routes départementales (PIIRD) par laquelle il a été décidé le prolongement de la RD 916 jusqu'à Belberaud ;

**Vu** la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du 15 mars 2018 approuvant les modalités de la concertation publique ;

**Considérant** la concertation du public menée du 28 mai au 29 juin 2018 avec un dossier présentant les trois variantes de tracé étudiées ainsi que leur comparaison sur le plan technique et environnemental ;

**Considérant** les 4 observations déposées par le public sur les registres mis à disposition en mairie d'Escalquens, de Belberaud, de Deyme et de Pompertuzat et les 11 observations sur le site informatique du Conseil départemental ;

**Considérant** la réunion publique, organisée le 14 juin au Centre culturel de Belberaud, et qui a recueilli la participation d'une trentaine de personnes ;

**Considérant** la synthèse des observations formulées au cours de la concertation ainsi que la restitution des contributions des groupes lors de la réunion publique ;

**Vu** le rapport de M. le Président du Conseil départemental et sur proposition de son Rapporteur,

#### Décide

Article unique : d'approuver le bilan de la concertation du public concernant le prolongement de la Route Départementale 916 jusqu'à BELBERAUD, annexé à la présente délibération.

#### Signé

**Antoine BONILLA**

Pour le Président du Conseil départemental,  
et par délégation,  
le Secrétaire chargé de la Voirie et des Transports

**Date d'accusé de réception de la Préfecture de la Haute-Garonne : 27/09/2018 - n° AR 031-223100017-20180920-Imc100000248420-DE**